Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260710-2026_07_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2026

Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 11
L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, VIEILLESCAZES Marlène, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna,
Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 6 juillet 2026 Date d'affichage : 6 juillet 2026

2026-07-02 : FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ACTUELLEMENT VIDES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a actuellement 3 logements communaux sans locataire :
⇨ le logement de l'ancien presbytère 8 Hent Sant Kaourantin, qui pourra être loué après 2 journées de nettoyage du jardin et des murs de la maison envahie par le lierre jusqu'au toit, si les peintures ne sont pas à refaire (couleurs non neutres et décorations florales et arc en ciel)
⇨ le logement 4 rue Charles Le Bizec qui nécessite un nettoyage complet après l'expulsion du dernier locataire : la location pourra être possible au mieux courant juin 2026
⇨ le logement 7 rue Charles Le Bizec au-dessus de l'école

Madame la maire propose les loyers suivants :

- 8 Hent Sant Kaourantin : 750.00 € / mois hors charge - 10 € charges sur 11 mois, régularisation le 12ème mois (ordures ménagères)
- 7 rue Charles Le Bizec : 393.00 € €/mois hors charge - 3 € charges sur 11 mois, régularisation le 12ème mois (ordures ménagères)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DECIDE d'appliquer les loyers aux logements communaux tel que précisé ci-dessous :

- **8 Hent Sant Kaourantin : 750.00 €/mois hors charge - 10 € charges sur 11 mois, régularisation le 12ème mois (ordures ménagères)**
- **7 rue Charles Le Bizec : 393.00 €/mois hors charge - 3 € charges sur 11 mois, régularisation le 12ème mois (ordures ménagères)**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR